

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DU 166 - Avenant n°1 au marché d'études urbaines et techniques relatives au secteur GPRU de la Porte de Vincennes (12^e et 20^e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 19 novembre 2002 approuvant les objectifs et les modalités de la concertation pour l'aménagement du secteur GPRU de la Porte de Vincennes (12^e et 20^e arrondissements) ;

Vu la délibération en date des 15, 16 et 17 décembre 2008, n°2008 DU 38-1°, portant approbation du principe du lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques pour le secteur GPRU Porte de Vincennes (12^e et 20^e arrondissements) ;

Vu la délibération en date des 29 et 30 septembre 2009, n°2009 DAJ 19, autorisant M. le Maire de Paris à signer les marchés avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 8 juillet, 8 et 15 septembre 2009 ;

Vu la délibération en date des 11 et 12 juillet 2011, n°2011 DU 108, approuvant l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur Porte de Vincennes (12^e et 20^e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 11 septembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de signer un avenant n°1 au marché ayant pour objet la réalisation des études urbaines et techniques relatives au secteur GPRU de la Porte de Vincennes avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société AUA Paul Chemetov, (12^{ème} et 20^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 8 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché ayant pour objet la réalisation des études urbaines et techniques relatives au secteur GPRU de la Porte de Vincennes avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société AUA Paul Chemetov, (12^{ème} et 20^{ème}) et dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La dépense résultant de cet avenant n°1 se traduit par une augmentation du montant de la tranche ferme de ce marché de 90.000 € HT, soit 107.640 €TTC. Le montant de la tranche ferme est ainsi porté de 541.620 euros HT à 631.620 euros HT soit 755.417, 52 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de 2012, chapitre 23, nature 232, fonction 824.